

NP INTERNATIONALE

Pour la paix. Les Droits de l'Homme les Droits des Enfants, les œuvres humanitaires

Contrat de participation des OI au système des projets de NP internationale

Ce contrat stipule les règles de l'OI et établit l'ordre des relations entre partenaire et la protection des droits de l'Homme et de l'Enfant, du système juridique de la NP, et bénéficie des avantages prévus par l'ONU

Ce contrat est conclu par l'adhésion de nouveaux participants au système international de NP ; après avoir effectué la procédure d'enregistrement et de validation du système de NP INTERNATIONALE. Les conditions de ce contrat sont acceptées par les participants dans toute leur étendue sans réserve. Les participants adhèrent au contrat tel qu'il est présenté sur la supervision générale du président Exécutif ou représentant national et internationale de l'ONG NOUVELLE PERSPECTIVE, apolitique et but non lucratif, représentée en France, suisse, canada, états unis, Gabon, Italie, Espagne, Allemagne Son siège est à Ngaoundéré, région de l'Adamaoua.

Termes et définitions:

Membre OI- une personne ayant accepté les conditions de ce contrat suivie d'une formation, y ayant adhéré et, suite à ce fait, ayant passé avec succès la procédure d'enregistrement et validation des cartes OI sur la supervision du Président Exécutif.

Code du laissez passer:

Le code personnel du laissez passer-est un code électronique interne dans une puce qui est automatiquement généré et attribué par le système juridique de protection de NP internationale sur la couverture des avocats de NP. Après vérification qu'il ait payé les 50 dollars au titre de paiement initial et non remboursable. Après que ce code ait été attribué, le participant devient OBSERVATEUR INTERNATIONAL, et obtient l'accès aux services du système juridique de protection des Droits de l'Homme et de l'Enfant de NP.

Le Code personnel du nouveau OI est nécessaire pour identifier le participant, avec pour objectif de déterminer combien et sur quel projet il pourra observer, et réaliser des plaidoyers

Les rapports direct des OI valide reçus par le système sont stockés et traités par un logiciel assurant sa confidentialité conformément aux dispositions de la législation en vigueur.

En adhérant au système juridique de protection des droits de l'homme et de l'enfant de NP , l'OI accepte que ses rapports personnels soient traités dans le système informatique et juridique de NP international et transmis au siège droits de l'Homme a GENEVE.

Activation du Code de l'OI

Le Code personnel de l'OI est activé après le paiement d'un montant de 50 dollars au titre de la carte d'OBSERVATEUR INTERNATIONAL conformément aux conditions de ce contrat. L'activation est réalisée par le Secrétaire Exécutif.

Droits et obligations

NP INTERNATIONALE assume la responsabilité d'assurer le voyage des Observateurs internationaux choisi pour séminaire formation mission observation des événements en Afrique et dans le monde avec l'aide de nos partenaires ; billet d avion, frais de visa et hébergement, conformément aux règles mentionnées dans ce contrat.

Droits et obligations du OI

L'OI partenaire s'engage à:

- Valider son code personnel sur la supervision générale du président Exécutif de NP
- Respecter son président et représentant national ;
- Ne pas utiliser sa carte OI pour objectif d'engager de nouveaux participants
- Ne pas diffuser des affirmations calomnieuses et autres déclarations négatives à l'encontre du Système NP ou les ONG partenaires
- Ne jamais se présenter comme employé de L'ONU ou du Système NP INTERNATIONALE: toute présentation doit se limiter par la désignation du président Exécutif ou représentant national de NP.

Il est formellement interdit a L'OI d utiliser sa carte pour arnaquer ou escroquer les nouveaux participants
NP INTERNATIONALE a le droit de résilier unilatéralement ce contrat vis-à-vis de l'OI dans le cas où la violation des règles par ce dernier de ces obligations est révélée.

L'OI a le droit:

- De diffuser l'information à d'autres personnes avec pour objectif de militer pour la promotion des Droits de l'Homme et de l'Enfant, sauf dispositions contraires de la loi en vigueur.
- D'exiger que le Système NP INTERNATIONAL remplisse les conditions de ce contrat.

. Responsabilités

Le Système NP n'est en aucune façon responsable de l'échec d'obtentions des visas des OBSERVATEURS INTERNATIONAUX choisi pour la formation et une mission d'observation dans d'autres pays du monde.

Le Système de NP est responsable uniquement du fonctionnement du partenariat sur la validation et la réussite des plaidoyers des OBSERVATEURS INTERNATIONAUX conformément aux conditions de ce contrat.

. Responsabilité des actes frauduleux

Dans le cas où des actes frauduleux ont été révélés de la part de L'OI (essais d'effectuer les opérations frauduleuses dans les systèmes INTERNATIONAL NP le Système a le droit de bloquer le code du laissez passer, sans avoir à rembourser les fonds.

. Droit de porter des modifications à ce contrat

Le système de NP INTERNATIONAL se réserve le droit de corriger et d'apporter des modifications à ce contrat unilatéralement, dont il s'engage à informer les OBSERVATEURS INTERNATIONAUX en déposant de telles informations dans la boîte électronique de l'OI

Dans le cas où l'OI n'est pas d'accord avec les modifications, il a le droit de résilier ce contrat et de cesser d'utiliser les avantages offert par le Système de NP INTERNATIONAL. Les montants payés par l'OI au titre de validation de la carte partenaire ne sont pas remboursés.

PROMOTION

Le système de NP INTERNATIONAL forme au les d'observateurs nationaux et internationaux. Le Président Exécutif peut promouvoir un OI à un poste supérieur.

. Dispositions finales

Ce contrat garanti le bon fonctionnement de l'ONG et du projet 10000 OBSERVATEURS INTERNATIONAUX donc le siège est à Ngaoundéré au Cameroun.

En foi de quoi le présent contrat est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ngaoundéré le 01 avril 2014



Ampliation

- DHL /ONU suisse**
- **Intéressé OI**
- **Chrono A -NPI**

Aut .n°299/RDA/H52 /BAPP BP210 NGAOUNDERE CAMEROUN-(237)697 05 03 03 www.nouvelleperspective.net